



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

suppression

Question écrite n° 29028

Texte de la question

M. Claude Girard attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur la situation financière d'Arvalis institut du végétal, et l'inquiétude suscitée par le projet visant à prélever des actifs monétaires chez l'institut du végétal Arvalis à l'occasion de l'examen du projet de loi de finances rectificative pour 2003. L'institut Arvalis, premier organisme de recherche appliquée dans son domaine, financé par les agriculteurs eux-mêmes via une taxe parafiscale, s'inquiète quant à son devenir puisque la parafiscalité sera définitivement supprimée au 31 décembre 2003. Aussi le prélèvement qui est envisagé sur les actifs de l'institut hypothèque gravement la poursuite des programmes de recherches et met en péril les 400 collaborateurs de l'institut du végétal. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures sont envisagées pour répondre aux vives inquiétudes des salariés d'Arvalis et pour garantir la pérennité de cet institut.

Données clés

Auteur : [M. Claude Girard](#)

Circonscription : Doubs (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29028

Rubrique : Taxes parafiscales

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 2003, page 8885

Question retirée le : 6 avril 2004 (Fin de mandat)